

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1102 AFP et stage 1.2 : s'essayer à la profession en section 1			
Ancien Code	PEUN1B12AFPS2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEUB1120		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	210 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Christine DEBLED (christine.debled@helha.be)</p> <p>HELHa Gosselies Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Dorothée DEBLIQUY (dorothée.debliquy@helha.be) Sylvie VIEREN (sylvie.vieren@helha.be) Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be) Sophie COUTIER (sophie.coutier@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Découvrir la gestion d'une classe et s'initier à l'enseignement

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.1 Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
- 1.2 Démontrer une compréhension des enjeux éthiques et une adhésion au respect des cadres déontologiques, règlementaires (administratifs) de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 1.3 Démontrer une connaissance et une compréhension de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et en particulier du pilotage et des enjeux liés à l'équité
- Compétence 2 **Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective**
- 2.1 Participer activement à des dispositifs collaboratifs pour se développer individuellement (identifier ses besoins, partager ses acquis) et mobiliser l'intelligence collective au bénéfice de la croissance/progression de la communauté professionnelle/de pratique
- Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**
- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.2 Démontrer une maîtrise de la langue française écrite et orale pour enseigner et communiquer de manière approfondie dans la langue d'enseignement dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession
- 3.3 Démontrer une compréhension et une adhésion aux enjeux de la langue de scolarisation et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, conscient des inégalités d'accès à la culture de l'école
- 3.4 Dans un collectif de professionnels, mettre en œuvre des pratiques pédagogiques inclusives et interdisciplinaires au bénéfice de l'apprentissage et du bien-être de tous les élèves et de la qualité du climat scolaire (bienveillance)
- 3.5 Mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation qui engagent l'élève dans ses apprentissages (diagnostic, zone proximale de développement, besoins spécifiques, différenciation...)
- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages
- Compétence 4 **Les compétences du praticien réflexif**
- 4.1 Au travers d'un portfolio réflexif de développement de l'identité professionnelle, mener une analyse critique de ses pratiques et de leur impact sur les élèves, individuellement et avec ses pairs, en s'appuyant sur la recherche et les sciences humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- poursuivre et approfondir l'observation des pratiques de classe;
- rédiger des préparations d'activité;
- conduire des activités en classe;
- gérer des documents administratifs et organisationnels;
- adopter une attitude professionnelle et collaborative;
- adopter une attitude positive envers tous les élèves;
- initier et compléter sa boîte à outils.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEUN1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1 150 h / 4 C

PEUN1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1 60 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEUN1B12AFPS2A AFP 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1 40

PEUN1B12AFPS2B Stage 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée (une seule épreuve).

La note de l'UE est commune pour toute l'unité d'enseignement.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSÉLIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AFP 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1			
Ancien Code	12_PEUN1B12AFPS2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEUB1121		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	150 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) Nathalie DETRY (nathalie.detry@helha.be) Pauline LAMBRECHT (pauline.lambrecht@helha.be) Caroline SOLEME (caroline.soleme@helha.be) Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Découvrir la gestion d'une classe et s'initier à l'enseignement

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- poursuivre et approfondir l'observation des pratiques de classe;
- rédiger des préparations d'activité;
- conduire des activités en classe;
- gérer des documents administratifs et organisationnels;
- adopter une attitude professionnelle et collaborative;
- adopter une attitude positive envers tous les élèves;
- initier et compléter sa boîte à outils.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus de cette UE veulent permettre à l'étudiant :

- d'utiliser des outils d'observation des pratiques de classe;
- de vivre, concevoir et tester des activités d'enseignement;
- de s'initier à la rédaction de préparations d'activités;
- d'analyser ses observations et son vécu de stage;
- d'enrichir sa boîte à outils;
- de se rendre dans une classe pour :
 - prendre part, avec son maître de stage, à la gestion de la vie de la classe;
 - préparer des activités en collaboration avec son maître de stage et les prêter;
 - accompagner et aider le maître de psychomotricité dans sa séance et tester une activité de psychomotricité.

Démarches d'apprentissage

Dans le cadre de cette UE :

- les activités organisées visent la construction et la mise en oeuvre par les étudiants des outils et processus utiles à la planification de l'enseignement-apprentissage, à la gestion d'une classe et à l'analyse de leur vécu ainsi que de

leurs observations en collaboration avec les professionnels qui les entourent ;

- les étudiants réalisent leur stage au sein d'une même école ainsi que d'une même classe maternelle. Ils y adoptent une posture de participation active et enseignent. Ils préparent, expérimentent et évaluent des activités et des démarches méthodologiques en collaboration avec le maître de stage et le maître de psychomotricité.

Les ateliers de formation professionnelle étant étroitement liés à l'activité d'apprentissage "Stage 2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1", ils requièrent une participation active et la présence de l'étudiant y est obligatoire. En effet, l'étudiant y bénéficie d'un accompagnement continu.

L'accès de l'étudiant au stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Le refus peut être motivé par :

- la non-remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non-finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné;
- le non-respect des modalités spécifiques explicitées dans le "Règlement général des études" et dans le "Règlement spécifique" de l'implantation de Gosselies du Département de l'Education et du Social de l'année académique en cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les ateliers de formation professionnelle se basent sur une pédagogie participative. Ainsi, la participation active à ces ateliers est nécessaire à la réussite.

Accompagnement individualisé de la préparation à la semaine de stage

Sur rendez-vous, possibilité d'une entrevue avec le professeur

Sources et références

Sources référencées aux cours et sur la plateforme ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents disponibles ou référencés sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation intégrée

La note de l'UE est commune pour toute l'unité d'enseignement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 1

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage 1.2 : s'essayer au métier d'enseignant en section 1			
Ancien Code	12_PEUN1B12AFPS2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEUB1122		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle LADURON (isabelle.laduron@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Découvrir la gestion d'une classe et s'initier à l'enseignement

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de :

- poursuivre et approfondir l'observation des pratiques de classe;
- rédiger des préparations d'activité;
- conduire des activités en classe;
- gérer des documents administratifs et organisationnels;
- adopter une attitude professionnelle et collaborative;
- adopter une attitude positive envers tous les élèves;
- initier et compléter sa boîte à outils.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus de cette UE veulent permettre à l'étudiant :

- d'utiliser des outils d'observation des pratiques de classe;
- de vivre, concevoir et tester des activités d'enseignement;
- de s'initier à la rédaction de préparations d'activités;
- d'analyser ses observations et son vécu de stage;
- d'enrichir sa boîte à outils;
- de se rendre dans une classe pour :
 - prendre part, avec son maître de stage, à la gestion de la vie de la classe;
 - préparer des activités en collaboration avec son maître de stage et les prêter;
 - accompagner et aider le maître de psychomotricité dans sa séance et tester une activité de psychomotricité.

Démarches d'apprentissage

Dans le cadre de cette UE :

- les activités organisées visent la construction et la mise en oeuvre par les étudiants des outils et processus utiles à la planification de l'enseignement-apprentissage, à la gestion d'une classe et à l'analyse de leur vécu ainsi que de leurs observations en collaboration avec les professionnels qui les entourent ;
- les étudiants réalisent leur stage au sein d'une même école ainsi que d'une même classe maternelle. Ils y adoptent une posture de participation active et enseignent. Ils préparent, expérimentent et évaluent des activités et des

démarches méthodologiques en collaboration avec le maître de stage et le maître de psychomotricité.

La présence de l'étudiant à l'ensemble des activités de stage est obligatoire.

L'accès de l'étudiant au stage peut être refusé par le responsable de l'UE en accord avec le jury de l'UE et de la direction. Le refus peut être motivé par :

- la non-remise de l'ensemble des documents et outils liés aux activités de stage aux dates prévues;
- l'absence de l'étudiant aux ateliers de formation professionnelle et/ou à certaines AA;
- la non-finalisation de la convention pédagogique de stage;
- l'absence de rencontre des professeurs aux dates fixées;
- le non-respect d'un processus donné;
- le non-respect des modalités spécifiques explicitées dans le "Règlement général des études" et dans le "Règlement spécifique" de l'implantation de Gosselies du Département de l'Education et du Social de l'année académique en cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement individualisé de la préparation à la semaine de stage

Sur rendez-vous, possibilité d'une entrevue individuelle avec le professeur

Sources et références

Sources référencées aux cours et sur la plateforme ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents disponibles ou référencés sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation intégrée.

La note de l'UE est commune pour toute l'unité d'enseignement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).